

et suivit, autant qu'il était en elle, les observances de l'illustre vierge d'Assise. Elle distribua ses biens aux pauvres et s'appliqua à exercer les œuvres de miséricorde. Assez généreuse pour vaincre les répugnances de la nature, Marguerite donna ses soins à une femme couverte de lèpre et la reçut chez elle. Un couvent de Franciscains dont tous les religieux, à l'exception de deux, étaient atteints d'une maladie contagieuse, éprouva aussi les effets de sa charité.

Mais ce n'était pas assez, pour cette servante de Jésus-Christ, d'imiter en quelque manière le genre de vie des filles de Sainte Claire ; elle désirait entrer dans un monastère de cet Ordre et y faire la profession religieuse. Marguerite obtint du P. Bonagratia, Général des Frères Mineurs, d'être reçue avec ses compagnes, dans le couvent de Saint-Damien à Assise ; mais une maladie grave qui lui survint l'empêcha d'accomplir son projet.

Revenue à la santé, elle se rendit à Rome pour y visiter le tombeau des saints Apôtres avec son frère qui avait été nommé cardinal. Ayant appris qu'une pieuse femme pratiquait en son particulier la règle de sainte Claire, elle demeura quelque temps avec elle, afin de profiter des bons exemples qu'elle en recevait. Marguerite retourna ensuite avec ses compagnes dans son premier asile pour y fonder un monastère de l'Ordre de sainte Claire.

Devenue fille de sainte Claire, la servante de Dieu ne songea plus qu'à marcher avec une nouvelle ardeur dans la voie du renoncement et du sacrifice. Elle soupirait depuis longtemps après le bonheur d'éprouver en son corps les douleurs de son Sauveur. Un affreux ulcère qu'elle eut au côté droit pendant sept ans lui fit sentir des douleurs indicibles. Cette infirmité fut pour cette sainte âme une occasion de manifester sa soumission parfaite à la volonté divine et son invincible patience. Enfin sentant approcher ses derniers moments, elle reçut le saint Viatique, que le cardinal Colonna son frère lui administra. Puis, s'étant mise à genoux et élevant ses mains au ciel, elle rendit son âme innocente à son Créateur, le 30 décembre 1284.

Le pape Pie IX a approuvé, le 11 septembre 1847, le culte immémorial rendu à cette servante de Dieu.